



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA COUR SUPÉRIEURE DONNE RAISON À ITUM ET RECONNAÎT LA MAUVAISE FOI D'HYDRO-QUÉBEC

Uashat mak Mani-utenam, le 9 janvier 2025 – Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (le gouvernement de Uashat mak Mani-utenam, ITUM) souligne avec soulagement et satisfaction le jugement de la Cour supérieure reconnaissant la mauvaise foi institutionnelle d'Hydro-Québec dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente de principe de 2014 au sujet notamment du projet La Romaine et donnant raison aux Innus de Uashat mak Mani-utenam sur toute la ligne.

En 2014, à la suite d'un long combat juridique, les Innus de Uashat mak Mani-utenam et Hydro-Québec ont conclu une Entente de principe afin de mettre derrière eux certains litiges et développer une nouvelle relation empreinte de respect envers la communauté. Alors que cette Entente de principe a été acceptée par la majorité de la communauté par référendum, Hydro-Québec a refusé d'y donner suite et de conclure une entente finale.

Le jugement historique rendu le 8 janvier 2025 donne raison aux Innus de Uashat mak Mani-utenam et déclare qu'Hydro-Québec a violé son obligation d'agir avec l'honneur de la Couronne et a fait preuve de mauvaise foi institutionnelle dans le cadre de la réalisation et de la mise en œuvre de l'Entente de principe 2014 ainsi que dans le processus de règlement global. Le tribunal permet aux Innus de Uashat mak Mani-utenam de reprendre les procédures concernant le Projet La Romaine et annule l'Entente de principe de 2014. La Cour supérieure condamne également Hydro-Québec à payer une somme de 5 000 000\$ de dollars aux Innus de Uashat mak Mani-utenam avec intérêts et les frais de justice dans le dossier.

« Ce jugement est une grande victoire pour nous. Il s'agit d'une reconnaissance de la gouvernance de notre peuple, laquelle doit être respectée par les gouvernements provincial et fédéral ainsi que leurs sociétés d'État. Les gouvernements et leurs sociétés d'État ne peuvent agir dans l'impunité », affirme le Chef Mike McKenzie.

En tant que Gouvernement des Innus de Uashat mak Mani-utenam, ITUM défendra toujours les droits de ses membres pour obtenir excuses et réparations pour tout développement passé dans notre Nitassinan. ITUM continuera à lutter pour qu'aucun développement ne puisse se réaliser sur notre territoire sans notre consentement et notre entière participation.

Au cours des derniers mois, Hydro-Québec a présenté sa volonté de transformer sa relation avec les Premières Nations et son adhésion au principe de réconciliation.

Lorsqu'Hydro-Québec et les gouvernements provincial et fédéral agiront dans la bonne foi avec ouverture et reconnaissance de nos droits, les Innus de Uashat mak Mani-utenam sauront que nous entamerons une véritable réconciliation dans un partenariat équilibré entre le respect et la protection du Nitassinan et un partage équitable des bénéfices. ITUM espère que ce jugement trace le chemin vers une nouvelle relation plus positive.

ITUM n'émettra pas d'autres commentaires au sujet de cette décision.

-30-

Source: Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM)